

COMMUNIQUE DE PRESSE

18 Mai 2006

Retraites complémentaires Agirc et Arrco

Accord sur les valeurs des points de retraite et prix d'achat des points

Les représentants des organisations syndicales et patronales, réunis le 18 mai 2006, ont décidé d'augmenter les valeurs des points de retraite Agirc et Arrco de 1,65 % à effet du 1^{er} avril 2006, soit une revalorisation en moyenne annuelle de 1,74 %.

Elles sont portées :

- pour l'Agirc à 0,4005 €
- pour l'Arrco à 1,1287 €.

Les retraites versées trimestriellement au 1^{er} juillet 2006 prendront en compte cette augmentation, ainsi que la régularisation due au titre de l'échéance versée début avril 2006.

Les partenaires sociaux ont également décidé d'augmenter les salaires de référence, ou prix d'achat du point de retraite Agirc et Arrco, de 2,9 % pour 2006, soit un montant :

- pour l'Agirc de 4,5444 €
- pour l'Arrco de 13,0271 €.

Le montant de la cotisation GMP est fixé pour l'année 2006 à 682 € en valeur annuelle.